



COMMUNIQUE DE PRESSE

Restauration scolaire : le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a mis en place un tarif à 1€ le repas

Depuis 2010, le Département de Meurthe-et-Moselle mène une politique ambitieuse en matière de restauration scolaire dans les collèges publics. Le nouveau tarif concerne potentiellement 4 000 familles (chiffre CAF septembre 2017). Les chiffres sont là : le nombre de demi-pensionnaires augmente chaque année.

Afin de renforcer la solidarité et de lutter contre les inégalités sociales, le conseil départemental mène une politique ambitieuse. En 2010, puis en juin 2017, il a décidé de réformer les tarifs de restauration, en les adaptant aux revenus et à la composition des familles.

Nouveauté 2017 : la mise en place d'un tarif à 1 € le repas pour les enfants des familles aux revenus les plus modestes.

Le coût de production réel d'un repas est d'environ 6,60 €. Le budget consacré par le conseil départemental est de 6 M€ ce qui permet de soutenir 100 % des demi-pensionnaires du département (le tarif le plus élevé pour les familles est de 4,60 € le repas).

La restauration scolaire dans les collèges en Meurthe-et-Moselle, ce sont plus de 3 millions de repas par an pour 67 établissements en 2017 dont 44 disposent d'une cuisine de production.

Environ 400 agents techniques dont 80 cuisiniers assurent un service de qualité pour plus de 19 000 collégiens demi-pensionnaires (chiffre 2016-2017, le chiffre 2017-2018 n'est pas encore connu)..

A noter que dans le même temps, un partenariat renforcé entre les collèges, la direction des services de l'éducation nationale (DSDEN), le Rectorat, la CAF et le conseil départemental, a permis une simplification des démarches pour les familles en ce qui concerne les tarifs de restauration scolaire.

+ d'infos : <http://meurthe-et-moselle.fr/restauration>

À compter du 1^{er} septembre 2017, la grille de tarifs est la suivante

FORFAITS	Nouveau Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
Quotient Familial	de 0 à 450 €	de 451 à 649 €	de 650 à 1049 €	≥ à 1050 €
Nouveaux tarifs payés par les familles <i>(valables dans le cas des élèves ayant adhéré à une option annuelle*)</i>	1 € le repas	1,75 € le repas	3,10 € le repas	4,20 € le repas
Tarif ticket	4,60 € le repas			

(*) : Option annuelle modulée en fonction du nombre de jours hebdomadaires (5 jours par semaine, 4 jours par semaine, ...)

Pour les enfants en structure d'accueil ou famille d'accueil sur décision de l'Aide Sociale à l'Enfance : tarif de 1€.

Le tarif à 1€ s'applique également aux primo arrivants et à tous les enfants pour lesquels la situation familiale est particulièrement complexe et la famille sans revenus (demandeurs d'asile, migrants...). Le conseil départemental enverra aux collèges une notification de tarif à 1€ sur la base de la demande des établissements.

EN BREF / EN CHIFFRES

- La création du tarif à 1 € entre dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté des enfants. Le Département a pris en compte la question des carences alimentaires constatées chez les enfants issus des familles aux revenus les plus modestes.
- Le taux de fréquentation des restaurants scolaires dans les collèges publics de Meurthe-et-Moselle est supérieur à la moyenne nationale (70 % contre 54%).
- Après la réforme des tarifs en 2010, il a été constaté une augmentation de plus de 1 000 demi-pensionnaires par en Meurthe-et-Moselle.
 - 2008/2009 : 16 309
 - 2010/2011 : 17 753
 - 2011/2012 : 18 266
 - 2016/2017 : 19 085
- Financement : La mise en place du tarif à 1 € a représenté une charge financière d'environ 400 000 €. Il a été décidé pour la financer d'augmenter de 5% les deux tarifs supérieurs ainsi que le prix du ticket.
- Dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté des enfants, le Département conduit également une expérimentation pour le petit-déjeuner. Une quinzaine d'établissements proposent des actions spécifiques.
- Le Département s'est engagé à généraliser l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits locaux. L'objectif est d'atteindre les 20 %. cela correspond à près de 130 tonnes de légumes, 700 tonnes de fruits, 64 tonnes de viande, 7 tonnes de fromage, 34 tonnes de yaourts ou 21 tonnes de pain
- Parallèlement, un travail est mené avec les collégiens sur la question du gaspillage alimentaire.